



Conseil municipal COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du 17/03/2022 à 19 H 00 Sous la présidence de M. Bernard VEINNANT

L'an *Deux Mille Vingt-Deux*, le 17 mars à 19h00, le conseil municipal de Basse-Ham, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Bernard VEINNANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de membres présents : 16	Nombre de membres représentés : 2	Date de la convocation : 11/03/2022
---	------------------------------------	--------------------------------------	--

PRESENTS: Mme BLANVARLET Nathalie, Mme BRAUNSHAUSEN Marjorie, Mme BUDZYNSKI Sandra, M. CASPAR Jean-Paul, Mme CONRARD Claudine, M. CUNY Patrice, Mme GARROS Laurence, Mme GEORGES Patricia, Mme GODARD HEINTZ Nathalie, M. HISSETTE Jean-Louis, M. HUTHER Patrick, M. MIZZON Jean-Marie (M. Jean-Marie MIZZON, absent à l'ouverture de la séance, arrive pour l'examen du point n° 4), Mme ROLLINGER Catherine, M. SCHLEMER Michel, Mme VACCA Agnès, M. VEINNANT Bernard.

EXCUSES: M. DEMOULIN Nicolas, M. GHAMO Fernando, M. GONGORA Jean-François.
Fernando GHAMO (pouvoir à Jean-Louis HISSETTE), Jean-François GONGORA (pouvoir à Agnès VACCA)

Le secrétariat a été assuré par: M. Jean-Louis HISSETTE

Ordre du jour:

- 1 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022
- 3 - Comptes de gestion 2021
- 4 - Comptes administratifs 2021 et affectation des résultats - Budgets annexes et budget principal
- 5 - Budgets primitifs 2022 - Budgets annexes et budget principal
- 6 - Fixation des taxes locales pour 2022
- 7 - Subventions de fonctionnement 2022 aux associations locales
- 8 - Subventions de fonctionnement 2022 aux associations la Croix Bleue, Vie Libre et les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest
- 9 - Subvention au Foyer Socio-Educatif du collège Jean Mermoz
- 10 - Décision modificative - Vente d'une place de stationnement résidence Grao Vasco
- 11 - Vœu - Mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville pour lutter contre la désertification médicale

Communication de Monsieur le Maire

La séance est ouverte à 19 heures.

N° 2022/015 - Désignation d'un secrétaire de séance

le Conseil Municipal :

1°) désigne Monsieur Jean-Louis HISSETTE en qualité de secrétaire de séance.

N° 2022/016 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2022.

N° 2022/017-Comptes de gestion 2021

le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2021 dressés par le Receveur Municipal.

N° 2022/018 - Comptes administratifs 2021 et affectation des résultats - Budgets annexes et budget principal

N° 2022/018 a) - Compte administratif 2021 « Zone d'habitation " et affectation du résultat

le Conseil Municipal :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 duquel ressortent les résultats suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021: 0 €	Recettes de l'exercice 2021 : 0 €
Résultat de l'exercice 2021: 0 €	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 277 685,52 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 277 685,52 € (déficit)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021: 0 €	Recettes de l'exercice 2021: 36 874,14 €
Résultat de l'exercice 2021: 36 874,14 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 399 444 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 362 569,86 € (déficit)	

2°) décide d'affecter le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 277 685,52 € et le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 362 569,86 € au budget primitif 2022.

3°) après que Monsieur Bernard VEINNANT, Maire, ait quitté la salle du Conseil Municipal, il a été procédé au vote.

N° 2022/018 b) - Compte administratif 2021 « ZAC Habitat les Pommiers " et affectation du résultat

le Conseil Municipal :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 duquel ressortent les résultats suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021 : 10 500 €	Recettes de l'exercice 2021: 0 €
Résultat de l'exercice 2021: - 10 500 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 93 244,07 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : -103 744,07 € (déficit)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021 : 0 €	Recettes de l'exercice 2021 : 0 €
Résultat de l'exercice 2021: 0 €	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 78 460,28 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 78 460,28 € (déficit)	

2°) décide d'affecter le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 103 744,07 € et le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 78 460,28 € au budget primitif 2022.

3°) après que Monsieur Bernard VEINNANT, Maire, ait quitté la salle du Conseil Municipal, il a été procédé au vote.

N° 2022/018 c) - Compte administratif 2021 « Résidences ZAC des Merisiers " et affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 duquel ressortent les résultats suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021 : 2 711 674,85 €	Recettes de l'exercice 2021: 2 731 392,17 €
Résultat de l'exercice 2021: 19 717,32 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté: - 33 002,75 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 13 285,43 € (déficit)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021: 176 132,79 €	Recettes de l'exercice 2021: 2 696 633,33 €
Résultat de l'exercice 2021: 2 520 500,54 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 2 662 639,83 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 142 139,29 € (déficit)	

2°) décide d'affecter le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 13 285,43 €, le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 142 139,29 € au budget primitif 2022.

3°) après que Monsieur Bernard VEINNANT, Maire, ait quitté la salle du Conseil Municipal, il a été procédé au vote.

N° 2022/018 d) - Compte administratif 2021 (« Immeubles de commerce et d'habitat » et affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 duquel ressortent les résultats suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021 : 276 532,78 €	Recettes de l'exercice 2021: 327 217,52 €
Résultat de l'exercice 2021: 50 684,74 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : 330 612,08 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021: 381 296,82 € (excédent)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021: 117 128,51 €	Recettes de l'exercice 2021: 260 000 €
Résultat de l'exercice 2021: 142 871,49 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 1 105 261,24 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021: - 962 389,75 € (déficit)	

2°) décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement en recettes à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 381 296,82 €, le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 962 389,75 € au budget primitif 2022.

3°) après que Monsieur Bernard VEINNANT, Maire, ait quitté la salle du Conseil Municipal, il a été procédé au vote.

N° 2022/018 e) - Compte administratif 2021 cc Principal" et affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021 : 3 251 941,26 €	Recettes de l'exercice 2021: 4 058 717,53 €
Résultat de l'exercice 2021 : 806 776,27 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : 519 661, 14 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021: 1326 437,41 € (excédent)	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2021: 1893 916,80 €	Recettes de l'exercice 2021: 1 299 802,85 €
Résultat de l'exercice 2021: - 594 113,95 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 257 416,29 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 : - 851 530,24 € (déficit)	
Solde des reports : - 164 083,69 € (déficit)	

2°) reconnaît la sincérité des reports.

3°) décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement en recettes d'investissement (compte 1068) pour 1 015 613,93 € et en recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 310 823,48 €, le déficit de l'exercice antérieur d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 851 530,24 € et le solde des reports au budget primitif 2022.

4°) après que Monsieur Bernard VEINNANT, Maire, ait quitté la salle du Conseil Municipal, il a été procédé au vote.

N°2022/019 - Budgets primitifs 2022 - Budgets annexes et budget principal

N° 2022/019 a) - Budget primitif 2022 "Zone d'habitation"

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 002 825,24 € répartie comme suit:

*section de fonctionnement : 640 255,38 €

*section d'investissement: 362 569,86 €

N° 2022/019 b) - Budget primitif 2022 "ZAC Habitat Les Pommiers"

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 077 539,72 € répartie comme suit:

*section de fonctionnement : 999 539,72 €

*section d'investissement : 1 078 000 €

N° 2022/019 c) - Budget primitif 2022 "Résidences ZAC des Merisiers"

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 165 000 € répartie comme suit:

*section de fonctionnement : 15 000 €

*section d'investissement: 150 000 €

N° 2022/019 d) - Budget primitif 2022 "Immeubles de commerce et d'habitat"

le Conseil Municipal décide :

1 °) d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 536 096,82 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 441 296,82 €

*section d'investissement: 1 094 800 €

N° 2022/019 e) - Budget primitif 2022 "Principal"

le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 395 813 € répartie comme suit:

*section de fonctionnement: 4168 000 €

*section d'investissement : 3 227 813 €

N° 2022/020 - Fixation des taxes locales pour 2022

le Conseil Municipal décide :

1°) de fixer pour 2022, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,22% (soit 8,96% taux communal de 2020 + 14,26% taux départemental de 2020),

2°) de fixer pour l'année 2022, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,64%.

N° 2022/021 - Subventions de fonctionnement 2022 aux associations locales

le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer les montants des subventions de fonctionnement 2022 aux associations locales suivant le détail ci-après :

ASSOCIATIONS SPORTIVES			
		RAPPEL SUBVENTIONS 2020	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2022
1	ASBH (Association Sportive de Basse-Ham)	10 487,00 €	10 500,00€
2	ASVBH (Association Sportive des Vétérans de Basse-Ham)	500,00€	400,00€
3	BHBC (Basse-Ham Badminton Club)	7 410,00 €	7 450,00 €
4	BHTT (Basse-Ham Tennis de Table)	632,00€	650,00 €
5	CAP 250	2102,00€	2100,00 €
6	GYM'CLUB HAMOIS	4 861,00 €	0,00€
7	JUDO CLUB HAMOIS	7 112,00 €	7 150,00 €
8	LA YOLE HAMOISE	1608,00 €	1650,00 €
9	LES EQUIDES HAMOIS	8145,00 €	8150,00 €
10	LES SABOTS HAMOIS	500,00 €	400,00€
11	PETANQUE CLUB HAMOIS	500,00 €	500,00€
12	TCBH (Tennis Club de Basse-Ham)	9184,00 €	9 200,00 €
	SOUS-TOTAL 1	53 041,00€	48150,00€
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS			
		RAPPEL SUBVENTIONS 2020	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2022
13	A.MAR. (Association Mosellane d'Aide aux accidentés de la route)	500,00€	250,00 €

14	AMICALE DES DONNEURS DESANG	705,00 €	700,00 €
15	AMICALE des SAPEURS POMPIERS	814,00 €	850,00 €
16	AMICALE du PERSONNEL COMMUNAL	3 837,00 €	3 850,00 €
17	C.A.H. (Comité d'Animation Hamois)	2 223,00 €	0,00€
18	CHANT HAMOIS	1385,00 €	1000,00 €
19	CHORALE INTER- PAROISSIALE	230,00 €	200,00€
20	CÔTE PATCH	500,00€	0,00€
21	LE PÊCHEUR ET LA NATURE	500,00 €	400,00€
22	LES ALIZES	500,00 €	500,00 €
23	LES JOUEURS DU FORT	505,00€	550,00 €
24	ORCHESTRE D'HARMONIE	1527,00 €	1550,00 €
25	PERMACULTURE 3F	500,00€	250,00€
26	PORCELAINE EVASION	500,00€	400,00€
27	SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	530,00€	en attente du bilan financier
28	TAROT CLUB	500,00 €	400,00€
	SOUS-TOTAL 2	15 256,00€	10 900,00€
	TOTAL GENERAL	68 297,00€	59 050,00€

ND 2022/022 - Subventions de fonctionnement 2022 aux associations la Croix Bleue, Vie Libre et les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de 80 € aux associations La Croix Bleue, Vie Libre et Les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest au titre de l'année 2022.

N° 2022/023 - Subvention au Foyer Socio-Educatif du collège Jean Mermoz

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de 610 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz, représentant une quote-part de 10 €/élève pour 61 élèves.

ND 2022/024 - Décision modificative - Vente d'une place de stationnement résidence Grao Vasco

Le Conseil Municipal décide :

1°) de modifier comme suit l'attribution des places de stationnement :

- section 26 n° 473/187 Lot 28 à Mme Gaëlle SYLVESTRE
- section 26 n° 473/187 Lot 32 à M. Gilles LEQUIEN
- section 26 n° 473/187 Lot 35 à M. Sébastien SCHAUINGER

Les autres termes de la délibération 2021/807 b) demeurent inchangés.

N° 2022/025 - Vœu - Mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville pour lutter contre la désertification médicale

Le Conseil Municipal :

1°) demande à l'Etat le respect des engagements pris depuis plus de deux ans et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après communication du compte-rendu des décisions du Maire, la séance est levée à 21 heures 30.